## Centre PMS Wallonie-Bruxelles Enseignement Rue Saint-Pierre 139, 5500 DINANT

Tél.: 082/22.29.73 - Fax.: 082/22.79.69
Directrice f.f.: Madeline LONGCHAMP
Mail direction: direction@cpmsdinant.be

Dinant, le 14 mai 2020

Chers parents,

ENSEIGNEMENT

Dans le cadre du déconfinement progressif, de plus en plus d'enfants sont amenés à fréquenter la collectivité scolaire.

La situation actuelle, que vos enfants rentrent à l'école ou non, peut être source de sérénité comme de stress pour vous et pour vos enfants. Si vous souhaitez en discuter avec des professionnels nous sommes à votre disposition. **N'hésitez à nous contacter par téléphone au 082/22.29.73**. Il est possible de rencontrer un membre de l'équipe, uniquement sur rendez-vous.

Nous vous communiquons également trois informations importantes à propos de la fréquentation scolaire :

- 1. Les enfants porteurs d'un des symptômes suivants ne sont pas autorisés à fréquenter l'école/la garderie scolaire :
  - Toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente;
  - Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergies...).

Le fait d'avoir un symptôme ne signifie pas que votre enfant soit infecté par le coronavirus mais qu'il devrait être testé pour s'assurer qu'il ne le soit pas. Si votre enfant présente un de ces symptômes, vous êtes invités à contacter votre médecin traitant par téléphone, qui vous donnera les informations pour la réalisation d'un test si nécessaire. Votre enfant pourra réintégrer l'école lorsque le médecin estimera qu'il le peut.

- 2. Certains enfants sont plus susceptibles de développer une forme sévère de Covid-19, et ne doivent pas fréquenter la collectivité dans cette première phase de déconfinement. Si votre enfant présente une maladie chronique grave ou est sous traitement, vous êtes invités à consulter votre médecin traitant (spécialiste ou généraliste) pour déterminer s'il peut ou non fréquenter la collectivité.
- 3. Si votre enfant présente une pathologie chronique mais qu'il fréquente la collectivité avec l'accord de votre médecin (traitant ou spécialiste), merci de nous le faire savoir impérativement afin que nous puissions vous contacter en cas de besoin : 0497/494.330 ou direction@cpmsdinant.be .

Prenez soin de vous et prenez soin des autres,

Pour l'équipe du centre PMS,

Madeline Longchamp, directrice f.f.